

**Construction d'un mur de
soutènement - 59 rue du
général de Gaulle-RD
2144- PR10+312 à
10+373- Commune de
NÉRIS LES BAINS (03310)**

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n° 2024CD0026

Date limite de remise des plis **30 /05/ 2024 à 18 heures**

Seules les offres dématérialisées sont autorisées mais sans obligation de les signer lors du dépôt.

ATTENTION, depuis le 1er octobre 2018, la signature électronique des marchés est exigée par le Département pour l'attributaire. Vous devez donc vous procurer un certificat de signature électronique.

■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	Construction d'un mur de soutènement - 59 rue du général de Gaulle-RD 2144- PR10+312 à 10+373- Commune de NÉRIS LES BAINS (03310)
Acheteur	DEPARTEMENT DE L'ALLIER
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	RD 2144- PR10+312 à 10+373- Commune de NÉRIS LES BAINS (03310)
Délai	Le délai d'exécution est de 13 semaines (incluant 4 semaines de préparation) à compter de la date fixée dans l'OS de démarrage.
Développement durable	Clause environnementale
Pénalités de retard	200 € par jour calendaire de retard
Variation des prix	Fermes actualisables, formule (TP02(n)/TP02(o))
Nature des prix	Prix unitaires

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

HOTEL DU DEPARTEMENT

1 avenue Victor Hugo

BP 1669

03000 MOULINS

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.info>

Site internet : <http://www.allier.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Construction d'un mur de soutènement - 59 rue du général de Gaulle-RD 2144- PR10+312 à 10+373- Commune de NÉRIS LES BAINS (03310)**

Code CPV	Libellé CPV
45262620-3	Murs de soutènement

■ Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Impossible d'identifier des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info> ou sur www.allier.fr – rubrique Les marchés publics.

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- le règlement de la consultation (RC) et son annexe,
- l'acte d'engagement (AE) offre de base,
- l'acte d'engagement variante autorisée
- le bordereau des prix unitaires – **offre de base** (annexe à l'acte d'engagement)
- le détail estimatif – **offre de base**
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- Plan de situation
- Plan topographique
- Plan projet Mur A
- Plan projet Mur B
- Profils en travers type
- Profils en travers Mur A
- Profils en travers Mur B
- Photographies état actuel Mur A
- Photographies état actuel Mur B
- Récépissés DT
- Rapport de reconnaissance de sol
- PGC SPS
- le cadre du mémoire technique
- DC1 - lettre de candidature (version du 01/04/2019),
- DC2 - déclaration du candidat (version du 01/04/2019),
- DC4 - déclaration de sous-traitance (version du 01/04/2019),
- Notice Dématérialisation Marchés Publics CD03,
- Notice Dématérialisation facture CD03,
- Notice Remise des plis par voie électronique.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution du contrat à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du contrat, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Variantes :**

Les variantes à l’initiative des candidats sont autorisées, dans les conditions suivantes :

Variante autorisée	Informations complémentaires
Les variantes porteront sur le mur poids	<p>Type de solution : Alternative à la solution de base</p> <p>Les variantes porteront sur une autre proposition de mur poids.</p> <p>Les variantes devront répondre aux objectifs définis ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect de l’alignement par rapport au domaine public - Mur non végétalisable ne nécessitant aucun entretien saisonnier - Parement soigné adapté au contexte urbain - Terrassement contenu au niveau du trottoir, qui nécessite le moins de terrassement possible <p>Les variantes devront également apporter un gain économique et de facilité d’exécution.</p>

La réponse à la solution de base est obligatoire. Le candidat doit remettre une proposition pour la solution de base même s’il propose une variante autorisée.

Chaque variante autorisée fera l’objet d’une offre distincte et comprendra les pièces exigées ci-dessous (Contenu des plis – offre)

■ **Contenu des plis :**

A l’appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (à remplacer pour les opérateurs économiques nouvellement créés par les diplômes, les titres et qualifications des dirigeants).
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration de sous-traitance (DC4)	Déclaration de sous-traitance DC4 (disponible sur le site du Ministère de l'Économie)
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Références Travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l’acheteur aux fins de vérification de l’aptitude à répondre aux marchés publics, de l’aptitude à exercer l’activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- le DC2 (capacités économiques et financières, références professionnelles et capacités techniques) et le DC4 ci-joints,
- ou toutes les informations comprises dans ces documents sur papier libre.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement, cadre ci-joint à compléter (1 AE pour l'offre de base et 1 AE pour chaque variante)
BPU	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Bordereau de prix unitaire- offre de base, cadre ci-joint à compléter ♦ Bordereau de prix unitaire- offre variante n°...., cadre à établir et à compléter par le candidat
Détail Estimatif	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Détail Estimatif - offre de base, cadre ci-joint à compléter ♦ Détail Estimatif - offre variante n°.... , cadre à établir et à compléter par le candidat
Cadre du Mémoire technique	<p>Cadre du Mémoire technique, qui présentera les éléments précisés à l'article 4 du présent document.</p> <p>Un cadre de mémoire technique devra être établi pour chaque solution proposée (offre de base et pour chaque variante autorisée proposée par le candidat)</p>
Justificatifs variante autorisée	Additif au CCTP : Une annexe au CCTP précisant les spécifications concernant le système proposé (en remplacement des articles 2-11 et 3-13 du CCTP).
Facultatif : 1 au règlement de la consultation	Annexe (« Dites le nous 1 fois ») récapitulant les documents et renseignements demandés au présent règlement de consultation qui ont déjà été transmis au Département de l'Allier et demeurent valables pour la présente consultation.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde du présent document, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ Modalités de signature

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le

délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAAdES ou PAdES.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Aide technique

Les pré-requis et l'utilisation de la plateforme sont à vérifier sur <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>, rubrique PRATIQUE.

En outre, une aide est à votre disposition au 08 92 14 00 04 (prix d'un appel local + 0,40 cts/min), ou à l'adresse suivante : support-entreprises@aws-france.com. Vous pouvez également consulter le tutoriel pour déposer un pli sur <https://www.allier.fr/615-aide-pour-deposer-une-offre.htm>.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat.

Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé dans les délais de remise des offres, à l'adresse suivante :

Département de l'Allier

Hôtel du département

Direction des finances et de la commande publique – Service Commande Publique

1, avenue Victor Hugo BP 1669

03016 Moulins cedex

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (60 %)	Ce critère sera noté sur 10. La note sera attribuée par application de la formule suivante, sur la base du montant du DE : (offre la plus basse / offre analysée)*10.
2. Valeur technique (40 %)	Le critère sera noté sur 10. Il sera apprécié en fonction des éléments fournis par le candidat dans le cadre du mémoire technique (Limité à 5 pages maximum, format A4, police ARIAL 10 + 1 page format A3 pour le planning prévisionnel) établi par l'acheteur qui devra présenter les points suivants : <ol style="list-style-type: none">1. Moyens humains et matériels affectés au chantier : 2 points2. Note méthodologique pour la construction des murs : procédure, fiches techniques : 3 points3. Organisation détaillée du chantier : emplacement des installations, stockage des matériaux, moyens proposés pour l'accès et l'approvisionnement du chantier, moyens et organisation mis en œuvre pour la protection et le nettoyage des abords, moyens mis en œuvre pour limiter au maximum la gêne aux usagers de la RD 2144 et pour éviter les nuisances pour les riverains : 2 points4. Planning prévisionnel tenant compte des contraintes décrites au CCTP : 1 point5. Mesures préventives pour assurer l'hygiène et la sécurité sur le chantier- Mesures prévues en cas d'accident sur le chantier : 1 point6. Mesures prises en matière de développement durable pour ces travaux notamment le recyclage des matériaux : 1 point Un cadre de mémoire technique devra être établi pour chaque solution proposée (offre de base et pour chaque variante autorisée).

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés : **Sur 10**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.
La note totale est notée : **Sur 10**.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations.

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront menées par tout moyen (présentiel, téléphone, courriel, profil acheteur...). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit sur le profil acheteur exclusivement. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Justificatifs à fournir par l'attributaire :

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFiP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Attestation d'assurance de responsabilité civile	Attestation d'assurance de responsabilité civile

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent faire parvenir **au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite via le profil acheteur uniquement**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres aux candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation après s'être préalablement identifiés.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Clermont-Ferrand

6 cours Sablon

63033 Clermont-Ferrand Cedex 01

Tél : 04 73 14 61 00 - Fax : 04 73 14 61 22

greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)

ANNEXE 1 « Dites-le nous 1 fois »

Objet de la (ou des) consultation(s) pour laquelle (lesquelles) les documents et renseignements demandés au présent règlement de consultation ont déjà été transmis au Département de l'Allier et demeurent valables pour la présente consultation :

	Objet de la consultation	Documents déjà transmis	Date de l'offre
1			
2			
3			
4			